

ALERTE COMMERCES



La CCI du Cantal a lancé le dispositif « **Alerte commerces** », en partenariat avec la Gendarmerie, la Police et la Préfecture.

Ce dispositif vous permet d'être prévenu rapidement par SMS d'un délit ou d'une tentative de délit commis à proximité en précisant la zone, la date et l'heure de commission des faits, le mode opératoire succinct, les conseils de prudence.

Transmis directement sur votre portable par les Forces de l'Ordre, ces messages visent à renforcer votre vigilance afin d'éviter toute récidive.

« **Alerte Commerces** » fonctionne sous réserve d'une inscription préalable (bulletin ci-dessous). La cotisation s'élève à 10 € par an.

Bulletin d'adhésion au réseau «Alerte commerces»

Document et règlement à renvoyer à la CCI du Cantal - 44 Boulevard du Pont Rouge 15013 Aurillac Cedex

Je soussigné(e).....

exploitant le **magasin***

Catégorie professionnelle :

adresse

inscrit au RCS ou RCS/RM sous le n° SIRET.....

dont le numéro de téléphone portable sur lequel sera adressée l'alerte : ___ / ___ / ___ / ___ / ___ /

et l'adresse mail :,

autorise la Gendarmerie Nationale et la Police Nationale à utiliser ce numéro uniquement dans le cadre du réseau ALERTE COMMERCES destiné à me prévenir en cas de vols à main armée ou avec violence, aux vols à l'étalage commis en bande et aux escroqueries (par faux moyens de paiement, à la fausse qualité, ...).

m'engage à informer la CCI du Cantal de tout changement de mon numéro de téléphone portable ; la CCI du Cantal, propriétaire du fichier des numéros de téléphone portable, communiquera le nouveau numéro de téléphone portable à la Gendarmerie Nationale et à la Police Nationale.

Je joins le **règlement de 10€ par chèque** à l'ordre de la CCI du Cantal

Fait à, le

Cachet et signature